



Commission Nationale du Corps Arbitral

03 Mars 2014

Mesdames et Messieurs les Présidents des comités régionaux et des Commissions régionales du Corps Arbitral,

Vous avez pris connaissance de la signature lors de l'assemblée générale de la fédération d'un contrat de partenariat entre notre fédération et la société Armor-Lux.

Je voulais vous apporter quelques précisions sur les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Armor-Lux est depuis le 1 février 2014 le fournisseur officiel des tenues des arbitres de la FFC.

Armor-Lux s'engage pour une durée initiale de 3 ans (reconductible) en accordant une remise de 15% à tous les arbitres FFC sur la boutique « Tenues officielles arbitres FFC » ainsi que sur sa gamme de produit.

Armor-Lux nous accorde également une participation financière qui se traduit par une dotation en bons d'achat à déduire sur une commande de tenues d'arbitre.

Nous avons pris comme option pour cette première année d'attribuer ces bons d'une valeur de 60€ à tous les arbitres internationaux, fédéraux, ainsi que les nationaux qui font l'objet d'une désignation par la Commission Nationale du Corps Arbitral. Il est bien entendu que tous les arbitres de toutes les disciplines de notre fédération sont concernés.

Dans un délai très court, la société Armor-Lux va adresser un mail personnalisé à tous les arbitres licenciés afin de présenter les modalités de commande.

L'extraction que nous avons réalisée sur CICLE pour adresser ces mails a été faite le 25 février 2014. De ce fait, les arbitres non licenciés à cette date n'auront pas cette information. Les arbitres licenciés à cette date mais pour lesquels l'adresse email n'est pas renseignée ne recevront pas également le mail.

Je transmettrai à chaque comité la liste des arbitres que nous avons recensés ainsi que la liste des arbitres sans adresse mail. Cette information vous permettra de faire le point.

Afin de compléter notre mailing, nous referons une extraction fin mars. Il vous reste donc ce laps de temps pour effectuer les enregistrements des licences manquantes ou non à jour.

La gestion des commandes, des stocks et des envois des tenues achetées est assurée exclusivement par Armor-Lux. Les commandes se feront individuellement sur le site internet de la société Armor-Lux. Les arbitres s'identifieront par le N° NIP qui figure sur la licence et un mot de passe qui leur sera communiqué. Les comités qui souhaiteraient faire des commandes afin de doter ses arbitres pourront le faire en utilisant le point d'entrée d'un de ses arbitres.

Nous nous réjouissons de pouvoir apporter au travers de ce partenariat une aide aux arbitres de la Fédération, c'est une première pour le corps arbitral, nous espérons donc obtenir un écho favorable auprès de nos arbitres féminins (une gamme leur est dédiée) et masculins et qu'ils seront fiers de porter ces nouvelles tenues de qualité.

C'est une première pour le corps arbitral, aussi nous resterons attentifs à vos remarques.

Patrice ROY
Secrétaire Général

Didier SIMON
Président CNCA